

Arrêté n°2025-AG-024 portant rectification de l'arrêté n°2025-AG-023 de recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte

Scrutin du mardi 24 juin (9h00 heure de Mayotte) au mercredi 25 juin 2025 (9h00 heure de Mayotte)

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts de l'Université de Mayotte approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte en sa séance du 06 juin 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2025-AG-003 du 29 janvier 2025 portant révision des statuts de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n° 2025-AG-019 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche du Conseil académique de l'Université de Mayotte ;

Vu l'ensemble des candidatures déposées dans le cadre du scrutin ;

Vu l'arrêté n° 2025-AG-023 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'arrêté n°2025-AG-019, les candidatures et professions de foi doivent être affichées selon l'ordre de dépôt à l'Administration ;

Que l'affichage des candidatures et professions de foi réalisé sur le site intranet et dans les locaux de l'établissement, des listes déclarées recevables pour les élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université de Mayotte, respecte l'ordre de leur dépôt ; que, toutefois, l'arrêté n°2025-AG-023 susvisé comprend au sein du collège C une inversion d'ordre de présentation entre les listes « Ensemble pour une Recherche de Qualité et d'Impact à l'UMAY » et « SAPRIENS » ;

Qu'il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle à travers le présent arrêté modificatif ;

Le Président de l'Université de Mayotte

Arrête

Article 1^{er} : Listes de candidatures recevables

Dans le cadre des élections susvisées, des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte, sont déclarées recevables les candidatures suivantes :

- Collège A. Professeurs des universités et assimilés :

Liste	TOUS UNIS POUR L'UNIVERSITE DE MAYOTTE
Candidats	1. RASOAMPARANY Jean Marie

Liste	Ensemble, construisons la recherche de demain à Mayotte
Candidats	1. SUCRE Elliott 2. NUMA-BOCAGE Line 3. TOURNES Dominique 4. WHARTON Sylvie 5. DELHOMME Christian 6. CHIROUTER Edwige

- Collège B. Personnels titulaires d'une habilitation à diriger des recherches et personnels assimilés, ne relevant pas de la catégorie précédente

Liste	Vérité de la recherche
Candidats	1. MATHIEU Patrick

Liste	Je ferai de mon mieux
Candidats	1. DEVAULT Damien

Liste	La recherche pour faire avancer l'île
Candidats	1. MORI Miki 2. BUNDU MALELA Buata

- **Collège C. Docteurs n'appartenant pas aux catégories précédentes**

Liste	PARTAGER-AGIR-INNOVER !
Candidats	1. GIRARD Bruno 2. MATURAFI Lavie 3. KASSIM Mohamed Aboudou

Liste	Ensemble pour une Recherche de Qualité et d'Impact à l'UMAY
Candidats	1. TRABELSI Chiraz 2. SACI Fateh 3. GOLLETY Claire

Liste	SAPRIENS
Candidats	1. CORSE Emmanuel 2. URIBE Laura 3. DUBOIS Marc

- **Collège D. Enseignants-chercheurs, chercheurs et autres personnels enseignants, assimilés, n'appartenant pas aux catégories précédentes**

Liste	PARTAGER-AGIR-INNOVER !
Candidats	1. AUGER Marin

- **Collège E. Ingénieurs et techniciens n'appartenant pas aux catégories précédentes**

Liste	Ensemble pour une recherche de qualité au service du territoire
Candidats	1. MERCKY Yann 2. ALI M'COLO Zaïnabou

- **Collège F. Autres personnels n'appartenant pas aux catégories précédentes**

Liste	Excellence de la recherche à Mayotte
Candidats	1. MOUSSA Bacar

- **Collège Usagers. Usagers suivant une formation de 3^e cycle**

Liste	Doctorants
Candidats	1. SAÏD Ayad 2. AHMED ABDALLAH Anliati

Article 2 : Publicité et exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Université de Mayotte. Le présent arrêté sera également publié au recueil des Actes Administratifs de l'Université de Mayotte et sur l'intranet de l'établissement.

Fait à Dembéné, le 06 juin 2025

Le Président de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED